



Délibération du Comité syndical N° 920-03-22

Objet :
**Concordance entre
le Compte
administratif et le
compte de gestion
2021**

Nombre de membres
en exercice : 13

Présents : 11

Absents : 2

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars, le Comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à la salle de l'Evel – A Evellys- Remugol sur convocation de son Président Claude VIET

Etaient présents : GANIVET Laurent, HAMON Stéphane, JARNIGON Michel, LE BOUEDEC Joseph, LE CORF Henri, LE BRETON Bernard, LE STRAT Sylvette, POURCHASSE Michel, ROBIN Guénaël, ROLLAND Benoit, VIET Claude,

LEMEE Yves, MOREL Martine

Etait excusé : Daniel AUDO

Secrétaire de séance : Laurent GANIVET

Date des convocations : 17 mars 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant le règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de M Le Trésorier de Locminé pour l'année 2021, repris par Mme la Trésorière de Pontivy au 1^{er} septembre 2021.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Mme Le Trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur Le Président

Considérant qu'en comptabilité M14, le résultat de l'exercice précédent doit faire l'objet d'une affectation,

Il est précisé que le compte de gestion est concordant avec le compte administratif 2021.

- ⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :**
- **d'adopter le compte de gestion de la Trésorière de Pontivy pour le budget 2021 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2021.**
 - **De décider que la Trésorière de Pontivy et le Président sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération**

Fait à Pontivy,
Le 4 avril 2022
Le Président,
Claude VIET


SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE PONTIVY